

Demande de propositions (DP)

N° et titre du PF : PR#03-26-0043– Appel à propositions pour la mise en œuvre du monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (Rounds 1 et 2 – 2026) et du contrôle qualité de l'enquête de couverture post-événement (PECS) – Mali

Date d'émission de l'appel d'offres : 18 mars 2026

Date limite de soumission des questions : 1 avril 2026 à 12 h GMT

Date limite de soumission des propositions : 6 avril 2026 à 12 h GMT

Entité contractante : Helen Keller International (Helen Keller Intl)

Lieu d'exécution : Mali

Contenu de ce document

SECTION 1 : Introduction, admissibilité des soumissionnaires et définitions.....	1
SECTION 2 : Portée des travaux.....	3
SECTION 3 : Instructions relatives à la proposition.....	27
SECTION 4 : Critères d'évaluation et fondement de l'attribution.....	29
SECTION 6 : Validité de la proposition, date limite de soumission et instructions	31
SECTION 7 : Négociations	32
ARTICLE 8 : Conditions de l'appel d'offres	32
ANNEXE A : Divulgence des conflits d'intérêts	33
ANNEXE D Forme de contrat.....	Erreur ! Signet non défini.

Les soumissionnaires sont encouragés à lire la présente DP et toutes les pièces jointes dans leur intégralité, en portant une attention particulière aux instructions et aux exigences. L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas Helen Keller International à attribuer un contrat, ni n'engage Helen Keller International à payer les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une proposition. Tous les destinataires de cet appel d'offres doivent traiter tous les renseignements et détails qu'il contient comme étant privés et confidentiels.

SECTION 1 : Introduction, admissibilité des soumissionnaires et définitions**Introduction**

Helen Keller International (Helen Keller Intl) est une organisation à but non lucratif qui se consacre à sauver et à améliorer la vue et la vie des personnes vulnérables dans le monde en luttant contre les causes et les conséquences de la cécité, de la mauvaise santé et de la malnutrition.

Helen Keller Intl invite tous les soumissionnaires éligibles à soumettre des propositions pour assurer et mettre en œuvre :

- (i) Deux tours de monitorages indépendants des SIAN-C de supplémentation en vitamine A et de déparasitage, soit un pendant la SIAN-C du premier semestre 2026 et un second pendant la SIAN-C du second semestre 2026 dans les régions Kayes, Ségou, Koulikoro, Sikasso et Mopti soutenues par Helen Keller par la collecte et l'analyse des données relatives au monitoring indépendant des SIAN-C.
- Les activités relatives au contrôle qualité de l'enquête PECS (Post Event Coverage Survey) feront l'objet d'une composante distincte.

La réalisation du monitoring du second semestre ou du contrôle qualité de PECS n'est ni automatique ni garanti. Qualitribution éventuelle au même prestataire sera conditionnée à une évaluation satisfaisante de la performance lors du premier passage, notamment au regard de la

qualité des livrables, du respect des délais, de la rigueur méthodologique et de la qualité de la collaboration avec Helen Keller International.

- (ii) Le contrôle qualité de l'enquête PECS sera mis en œuvre après l'une des deux campagnes SIAN-C de 2026, selon le calendrier programmatique national. Il pourrait intervenir soit entre novembre et décembre 2026, soit entre juin et juillet 2027.

Ce dispositif de monitoring comprendra :

- **Un re-dénombrement (contre-dénombrement) d'environ 20 % des grappes sélectionnées, soit environ 18 à 20 grappes, et**
- **Un audit audio d'environ 20 % des entretiens ménages réalisés par chaque enquêteur, correspondant à au minimum deux (2) entretiens par enquêteur dans chacune des grappes concernées.**

En résumé :

- **Composante 1 :** Monitoring indépendant SIAN-C – Round 1 (juin 2026)
- **Composante 2 :** Monitoring indépendant SIAN-C – Round 2 (décembre 2026)
- **Composante 3 :** Contrôle qualité de l'enquête PECS
- **Couverture géographique :** Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti
- **Point important :** Round 2 et PECS soumis à performance/besoin programmatique

L'objectif de cet appel d'offres est de sélectionner un fournisseur qui offrira le meilleur rapport qualité-prix à Helen Keller Intl, en combinant les facteurs techniques et de coût.

Admissibilité des soumissionnaires

La présente DP est ouverte aux organisations non gouvernementales et aux entités d'entreprises privées jugées capables de mettre en œuvre la portée des travaux, disposant d'un solide dossier d'intégrité et d'éthique des affaires, et répondant aux critères d'admissibilité énoncés dans la présente section.

Les soumissionnaires qui soumettent des propositions en réponse à la présente DP doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- 1) Être une entité non gouvernementale (entreprises à but lucratif et à but non lucratif, organisations non gouvernementales (ONG), etc.) légalement enregistrée en vertu des lois du pays.
- 2) Avoir démontré sa capacité et son expertise pour mettre en œuvre avec succès l'étendue des travaux.
- 3) Avoir rempli les divulgations requises et les demandes d'information et de documentation intégrées à la présente DP
- 4) Être prêt à se conformer aux règles et règlements applicables aux donateurs, ainsi qu'aux exigences d'Helen Keller Intl.

Remarque

Helen Keller Intl n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou dont l'exclusion est proposée par le gouvernement des États-Unis, ou qui propose de faire affaire avec des entreprises ou des dirigeants d'entreprise qui sont exclus, suspendus ou proposés à l'exclusion, dans le cadre de l'exigence de cette activité.

Deux (2) entités ou plus peuvent constituer une coentreprise ou un consortium et soumettre une proposition conjointe en vue de fournir collectivement les services décrits dans le présent appel à propositions. Dans ce cas, la proposition devra être soumise au nom d'un seul membre du consortium, désigné comme organisation chef de file, qui sera responsable de l'ensemble des échanges, des négociations et des communications contractuelles avec Helen Keller International et agira en tant que point de contact principal. L'organisation chef de file et chacun des membres du consortium seront solidairement responsables de la bonne exécution de l'ensemble des obligations contractuelles.

Les propositions émanant de consultants individuels indépendants ne sont pas autorisées dans le cadre du présent appel à propositions. Seules les structures légalement constituées, de droit national ou international, disposant d'une existence juridique formelle, sont éligibles à soumettre une offre. Les soumissionnaires devront joindre à leur proposition des preuves documentées de leur existence légale, telles que l'enregistrement officiel, les statuts ou tout autre document pertinent attestant de leur reconnaissance par les autorités compétentes du pays d'enregistrement. Toute proposition ne satisfaisant pas à cette exigence sera déclarée non recevable et écartée du processus d'évaluation.

SECTION 2 : Portée des travaux

Helen Keller Intl évaluera toutes les propositions éligibles reçues en réponse à cet appel d'offres conformément aux critères d'évaluation décrits dans le présent document.

Cet appel d'offres contient les annexes suivantes :

- Annexe A : Déclaration de conflit d'intérêts
- Annexe B : Format du CV à utiliser pour le personnel clé (un document par personne)
- Annexe C : Modèle d'offre financière (feuilles de calcul Excel séparées)
- Annexe D: Formulaire de contrat

Contexte du programme

Helen Keller Intl soutient la supplémentation en vitamine A à forte dose de près de 40 millions d'enfants chaque année dans 14 pays d'Afrique subsaharienne. Lorsqu'elle est administrée deux fois par an à au moins 80 % des enfants âgés de 6 à 59 mois dans les pays où la mortalité des moins de cinq ans et les taux de carence en vitamine A sont élevés, la supplémentation en vitamine A (VAS) peut réduire la mortalité infantile jusqu'à 24 %.

La VAS est administrée aux enfants deux fois par an par le biais de multiples mécanismes de distribution. Certains pays organisent des SIAN-C de distribution massive dans le cadre desquelles des équipes de distributeurs se rendent dans chaque ménage pour administrer de la vitamine A aux enfants. D'autres ont intégré la VAS dans leurs systèmes de distribution en établissement, parallèlement à la vaccination systématique ou au suivi de la croissance. Un troisième groupe de pays utilise un système hybride qui combine les SIAN-C et la distribution en établissement.

Au Mali, Helen Keller International soutient la distribution de VAS dans **[5] régions** grâce à une combinaison de SIAN-C de porte-à-porte et de distribution dans les établissements de santé. Les SIAN-C sont organisées deux fois par an, généralement vers **juin pour le premier passage et décembre pour le second passage**, et mises en œuvre par le ministère de la Santé avec le soutien financier et technique de Helen Keller International. En plus de la VAS, les SIAN-C peuvent être intégrées à d'autres interventions en matière de santé et de nutrition infantiles, selon la politique nationale.

La stratégie de SIAN-C est organisée deux fois par an dans 46 districts sanitaires. Elle comprend des activités de sensibilisation de masse et une administration porte-à-porte par des équipes mobiles. La stratégie SIAN-C est combinée à d'autres interventions telles que le déparasitage, l'administration occasionnelle d'azithromycine et le dépistage de la malnutrition.

En 2026, au Mali, Helen Keller Intl prendra en charge la fourniture de la supplémentation en vitamine A (SVA) dans cinq régions du pays, notamment Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti, couvrant 46 districts sanitaires. Cette intervention sera mise en œuvre à travers des SIAN-C de distribution porte-à-porte, au cours desquelles des distributeurs communautaires se rendront dans les ménages pour administrer la vitamine A aux enfants ciblés SIAN-C. Ces SIAN-C, qui durent **4 jours et/ou plus**, sont organisées deux fois par an, pendant les **mois de juin et décembre de chaque année**, et sont mises en œuvre par le ministère de la Santé et du Développement Social avec le soutien financier et technique de Helen Keller Intl.

Parmi les autres services fournis pendant les SIAN-C, citons le déparasitage des enfants âgés de 12 à 59 mois et des femmes en post-partum immédiat (FPPI) par les distributeurs à l'aide du déparasitant, le

dépistage de la malnutrition et quelquefois l'administration de l'azithromycine.

Objet de la consultation

Afin de garantir une mise en œuvre de haute qualité de la SIAN-C et de générer des preuves objectives, indépendantes et opportunes de sa performance, Helen Keller International effectue un suivi indépendant au cours de chaque SIAN-C.

Ce suivi suit les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), initialement élaborées pour les SIAN-C de lutte contre la polio, et applique une approche d'échantillonnage en deux étapes, fondée sur les risques. Les communautés sont sélectionnées de manière ciblée en fonction de leur probabilité d'être oubliées, en tenant compte de facteurs tels que l'éloignement, l'accessibilité, les caractéristiques urbaines ou périurbaines et la couverture historique du VAS.

À cette fin, Helen Keller International cherche à recruter un cabinet de consultants pour mener, en étroite collaboration avec l'équipe nationale et les partenaires de mise en œuvre des trois composantes suivantes :

- **Composante 1** : Monitoring indépendant SIAN-C – Round 1 (juin 2026)
- **Composante 2** : Monitoring indépendant SIAN-C – Round 2 (décembre 2026)
- **Composante 3** : Contrôle qualité de l'enquête PECS

Portée géographique

Le monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (SVA), ainsi que le contrôle qualité de l'enquête de couverture post-événement (PECS), seront mis en œuvre dans cinq régions du pays, à savoir Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti, couvrant au total 46 districts sanitaires soutenus par Helen Keller International.

Calendrier indicatif

Le monitoring indépendant pour assurer le contrôle qualité de la PECS est prévu soit entre décembre 2026 et janvier 2027, soit entre juin et juillet 2027, selon le calendrier effectif de mise en œuvre de l'enquête.

Une fois que l'organisme contractant aura terminé le monitoring indépendant de la SIAN-C de juin 2026, ses performances seront évaluées et, sur la base de ces performances, un deuxième monitoring pourra être accordé ou non au cabinet de consultance pour le deuxième semestre.

Description des activités

Le monitoring indépendant vise à évaluer en temps réel la qualité de la mise en œuvre de la campagne SIAN-C, afin d'identifier les écarts opérationnels et permettre des actions correctives rapides.

Le monitoring indépendant de la SIAN-C sera mené simultanément à la mise en œuvre des SIAN-C de SVA, afin d'observer en temps réel la qualité de l'organisation et de la prestation des services, la disponibilité et la gestion des intrants, le respect des procédures opérationnelles, ainsi que l'identification des localités et des ménages non couverts par les agents distributeurs de capsules de vitamine A.

Le monitoring indépendant de l'enquête PECS sera mis en place concomitamment à la conduite de l'enquête PECS, dans un délai maximal de quatre (4) semaines après l'une des deux SIAN-C, afin d'assurer un contrôle qualité continu des processus de dénombrement, de collecte des données ménages et de supervision, tout en limitant les biais liés au rappel.

L'ensemble du dispositif de monitoring vise, d'une part, à évaluer la performance des SIAN-C de

supplémentation en vitamine A (SVA) et à vérifier la qualité et la conformité de la mise en œuvre des activités pendant la SIAN-C, et, d'autre part, à assurer le contrôle qualité des données de l'enquête de couverture post-événement (PECS) afin de garantir leur fiabilité, leur cohérence et leur qualité. Ce dispositif vise également à garantir la conformité de l'ensemble des processus aux standards de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux exigences de Helen Keller International, notamment en matière de mise en œuvre de la SIAN-C, et de qualité des données.

Nous sommes à la recherche d'une ONG ou cabinet de consultance pour accompagner les équipes d'Helen Keller dans le pays afin de mener ces activités de monitoring indépendant pendant les SIAN-C et lors des enquêtes de couverture qui suivent.

Les 2 SIAN-C sont susceptibles d'avoir lieu en juin et décembre 2026. Une fois que l'organisme contractant aura terminé le monitoring indépendant de la SIAN-C de juin 2026, ses performances seront évaluées et sur la base de ces performances, un deuxième monitoring sera accordé ou non à ce cabinet de consultance pour le deuxième semestre.

Des moniteurs indépendants se rendent dans les communautés sélectionnées après le passage des équipes de distribution et enquêtent auprès d'au moins dix (10) ménages par communauté. Lorsque des lacunes sont identifiées, l'échantillon est élargi à quinze (15) ménages afin de confirmer les niveaux de couverture. Si trois ménages ou plus comptent des enfants éligibles qui n'ont pas reçu de vitamine A, la localité est classée comme insuffisamment couverte et l'information est immédiatement communiquée aux autorités sanitaires afin de déclencher des mesures correctives, notamment un SIAN-Rattrapage rapide. Cette approche permet d'identifier en temps réel les populations non couvertes et favorise une amélioration rapide des performances de la SIAN-C.

L'objectif de cette consultation est de monitorer de manière indépendante les activités de distribution de la vitamine A dans toutes les régions soutenues par Helen Keller Intl : **Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti**. Et d'effectuer un contrôle qualité de la collecte des données pour l'enquête de couverture.

Le Cabinet sera responsable de la préparation du monitoring indépendant, y compris l'adaptation des outils, le recrutement, la formation et la supervision des moniteurs sur le terrain, la collecte des données, l'analyse des données, le monitoring indépendant proprement dit, l'établissement de rapport de formation, rapport de collecte et rapport général narratif du monitoring indépendant et d'une présentation PowerPoint pour la restitution.

Le ou les cabinets de consultants sélectionnés travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de Helen Keller International et le comité coordination technique.

Les candidatures doivent inclure le monitoring indépendant de 2 SIAN-C et un monitoring indépendant pour le contrôle qualité d'une enquête de couverture post distribution de la vitamine A et du déparasitant.

Méthodologie et échantillonnage du monitoring indépendant (SIAN-C SVA et enquête PECS)

1. Monitoring indépendant des SIAN-C (premier et second round 2026)

Le monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (SVA) a pour objectif de fournir une évaluation objective, indépendante et en temps réel de la mise en œuvre des SIAN-C, afin d'apprécier la qualité de l'organisation et de la prestation des services, d'identifier rapidement les lacunes de couverture, et de soutenir la prise de décisions opérationnelles pour l'amélioration continue de la performance des SIAN-C.

Ce dispositif vise notamment à vérifier si les ménages et enfants ciblés ont effectivement été atteints par les équipes de distribution, à documenter les facteurs ayant influencé la couverture (accessibilité, disponibilité des intrants, mobilisation sociale, organisation des équipes), et à garantir la conformité des activités aux normes et procédures nationales, ainsi qu'aux standards de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux exigences de Helen Keller International.

Méthodologie de la mise en place de monitoring indépendant de la SIAN-C

Le monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (SVA) est mis en œuvre simultanément dans **5 régions (Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti)** à la SIAN-C afin de fournir une évaluation objective et en temps réel de la couverture des ménages et de la qualité de la mise en œuvre des activités. Il débute le deuxième jour de la SIAN-C et se poursuit jusqu'au dernier jour de celle-ci, laquelle se déroule généralement sur une période de quatre (4) à cinq (5) jours.

NB : Dans chacune des régions suscitées 3 districts seront choisis et dans chaque district 12 aires de santé seront choisies.

Les superviseurs des moniteurs indépendants devront être présents aux réunions de coordination et de debriefing avec les responsables des districts sanitaires. Le premier jour de la SIAN-C, ils s'assureront du bon démarrage des activités et prépareront la mise en œuvre effective du monitoring indépendant, qui commencera dès le deuxième jour de la SIAN-C.

À partir du deuxième jour de la SIAN-C, correspondant au premier jour de monitoring indépendant, le consultant mettra en œuvre à la fois le monitoring indépendant **au niveau des ménages et celui hors ménages**.

a) Monitoring dans les ménages

Le monitoring indépendant au niveau des ménages vise à vérifier de manière objective et indépendante la couverture effective des enfants éligibles par les équipes de distribution de vitamine A, à identifier rapidement les ménages et les localités non ou insuffisamment couverts, et à fournir des informations opérationnelles permettant la mise en œuvre immédiate d'actions correctives pendant la SIAN-C.

Le dispositif de monitoring s'inscrit dans le cadre de la stratégie de distribution porte-à-porte mise en œuvre lors des SIAN-C de supplémentation en vitamine A, reposant sur des équipes composées de deux (2) distributeurs chargées de visiter l'ensemble des ménages ciblés. L'expérience a toutefois montré que, malgré une planification préalable rigoureuse, des contraintes opérationnelles peuvent survenir, notamment des ruptures de stock d'intrants, de fiches de pointage ou d'autres fournitures essentielles, des écarts entre les données de population utilisées pour la planification et la réalité du terrain, ainsi que l'omission de communautés difficiles d'accès. Dans ce contexte, le monitoring indépendant au sein des ménages constitue un mécanisme essentiel pour détecter rapidement ces dysfonctionnements, déclencher des actions correctives en temps opportun et renforcer l'efficacité, la qualité et l'équité de la SIAN-C.

À cette fin, une méthodologie standardisée de monitoring de terrain sera mise en œuvre, permettant une collecte rapide et structurée des informations auprès des ménages, conformément aux recommandations de l'OMS pour le monitoring indépendant des SIAN-C.

Durant les trois (3) jours de monitoring indépendant, chaque moniteur devra **couvrir quatre (4) localités par jour, à raison de deux (2) localités par formation sanitaire (aire de santé), soit un total de 12 localités et au moins 120 ménages visités par moniteur pendant trois jours. Dans chaque localité visitée, le moniteur enquêtera au moins dix (10) ménages, avec la possibilité d'étendre l'échantillon à quinze (15) ménages selon les résultats observés.**

Si, parmi les dix (10) premiers ménages visités, le moniteur identifie au moins trois (3) ménages

comprenant au moins un enfant éligible n'ayant pas reçu la vitamine A, la localité sera immédiatement déclarée insuffisamment couverte.

Si le moniteur identifie un (1) ou deux (2) ménages non couverts parmi les dix premiers ménages, il devra compléter l'échantillon en visitant cinq (5) ménages supplémentaires, portant le total à quinze (15) ménages. Si, au terme des quinze ménages visités, au moins trois (3) ménages présentent des enfants n'ayant pas reçu la vitamine A, la localité sera également déclarée insuffisamment couverte.

Toute localité identifiée comme insuffisamment couverte devra être immédiatement signalée aux responsables sanitaires compétents, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'actions correctives, notamment le ratissage ou le retour ciblé des équipes de distribution dans la zone concernée.

Le monitoring indépendant dans les ménages sera mis en œuvre dans cinq régions du Mali Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti, couvrant au total 46 districts sanitaires. **Les localités à visiter seront sélectionnées conformément à la méthodologie de monitoring définie et aux priorités programmatiques du pays.**

b) Monitoring hors ménages

Dans le cadre du monitoring indépendant hors ménages, les moniteurs déployés au niveau des districts sanitaires devront sélectionner, dans chaque district, au moins **deux localités** où des enfants ont été supposément touchés par la supplémentation en vitamine A en dehors du cadre strict du porte-à-porte, notamment lors d'activités réalisées sur les marchés, dans les mosquées, dans les rues ou dans d'autres lieux publics fréquentés par les enfants accompagnés de leurs parents ou tuteurs.

Dans ces localités, le moniteur procédera à un monitoring rapide auprès d'au moins dix (10) **parents d'enfants** rencontrés de manière opportuniste dans les espaces publics concernés (marchés, lieux de culte, rues, etc.), afin de vérifier si les enfants éligibles ont effectivement reçu la vitamine A pendant la SIAN-C. En fonction des résultats observés, l'échantillon pourra être étendu à quinze (15) ménages.

Si, parmi les dix (10) premiers **parents d'enfants interrogés**, le moniteur identifie au moins trois (3) **enfants (parents d'enfants)** éligibles qui n'ont pas reçu la vitamine A, la localité sera immédiatement considérée comme insuffisamment couverte. Si un (1) ou deux (2) **enfants (parents d'enfants)** non couverts sont identifiés parmi les dix premiers ménages, le moniteur complètera l'enquête en interrogeant cinq (5) **enfants (parents d'enfants)** supplémentaires, portant le total à quinze (15) ménages. Si, au terme de l'enquête menée auprès de quinze (15) enfants (parents d'enfants), au moins trois (3) **enfants (parents d'enfants)** présentent des enfants n'ayant pas reçu la vitamine A, la localité sera également déclarée insuffisamment couverte.

Toute localité identifiée comme insuffisamment couverte devra être immédiatement signalée aux responsables sanitaires compétents afin de permettre la mise en œuvre rapide d'actions correctives, notamment le ratissage ciblé ou le redéploiement des équipes de distribution dans les zones concernées.

Chaque moniteur devra **couvrir deux (2) localités par jour, à raison de deux (1) localités par formation sanitaire (aire de santé), soit un total de 6 localités et au moins 60 enfants (parents d'enfants) interrogés par moniteur pendant trois jours. Dans chaque localité visitée, le moniteur enquêtera au moins dix (10) enfants (parents d'enfants).**

En résumé, chaque moniteur réalisera les activités suivantes :

- Il couvrira **quatre (4) localités par jour** dans le cadre du monitoring indépendant.
- Dans **chacune des quatre localités**, il mènera une **enquête de ménage, soit quatre (4) enquêtes de ménage** au total.
- Dans chaque localité visitée, le moniteur enquêtera entre dix (10) et quinze (15) ménages, selon les résultats observés lors des dix premiers ménages.

- Parmi ces quatre localités, il conduira également des **enquêtes hors ménages dans deux (2) localités, soit deux (2) enquêtes hors ménage.**

👉 Ainsi, **chaque moniteur effectuera au total :**

- **4 enquêtes ménages**, (dans 4 localités), avec 10 à 15 ménages visités dans chaque localité et
- **2 enquêtes hors ménage.**

❖ Critère de sélection des sites à monitorer

La sélection des districts sanitaires, des aires de santé et des localités à monitorer sera effectuée selon une approche fondée sur le risque et la représentativité, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le monitoring indépendant des SIAN-C. Les critères de sélection incluront notamment, sans s'y limiter, l'éloignement géographique et l'accessibilité, le contexte urbain, périurbain ou rural, l'historique de performance des SIAN-C précédentes, les niveaux de couverture rapportés, la densité et la mobilité des populations, ainsi que l'existence de contraintes opérationnelles connues (zones difficiles d'accès, contextes sécuritaires, zones frontalières ou à forte mobilité). La structure de consultance devra décrire de manière claire et justifiée l'approche retenue pour la sélection des sites à monitorer, en veillant à assurer une couverture équilibrée des différents contextes et une valeur ajoutée opérationnelle pour la prise de décision en temps réel.

2. Monitoring indépendant pour le contrôle qualité de l'enquête de couverture post SIAN-C de supplémentation en vitamine A du second Semestre 2026

Dans le cadre du renforcement de la qualité, de la fiabilité et de la crédibilité des données issues de l'enquête de couverture post-événement (PECS), des moniteurs indépendants seront mobilisés pour assurer le contrôle qualité de l'enquête de couverture post-SIAN-C de supplémentation en vitamine A. L'enquête PECS sera conduite dans un total de **cent (100)** grappes sélectionnées selon une méthode d'échantillonnage proportionnel à la taille (PPT).

a) Dénombrement des ménages

Pour les besoins du contrôle qualité, **environ vingt pour cent (20 %) des grappes, soit vingt (20)** grappes, seront sélectionnées de manière aléatoire parmi les grappes enquêtées, en veillant à assurer la représentativité des régions couvertes ainsi que des milieux de résidence (urbain et rural). Ce dispositif de monitoring indépendant vise à vérifier de manière objective la qualité du dénombrement, de la collecte des données ménagères et de la supervision, et à garantir la conformité des données produites aux standards méthodologiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux exigences de Helen Keller International.

b) Écoute audio des entretiens conduit par le consultant PECS

En complément, l'équipe de monitoring indépendant sera chargée de réaliser un audit audio systématique des entretiens ménages réalisés par les équipes du consultant en charge de l'enquête PECS, afin de renforcer le contrôle qualité de la collecte des données. **À cet effet, au moins deux (2) entretiens ménages par enquêteur du consultant PECS seront réécoutés dans chacune des cent (100) grappes enquêtées.** À titre indicatif, lorsque deux (2) enquêteurs sont déployés par grappe par le consultant PECS, le dispositif de contrôle qualité devra couvrir au minimum quatre (4) enregistrements audios par grappe, soit un total estimatif de quatre cents **(400) entretiens** ménagers audités.

c) Audit de Qualité des Données (DQA)

Afin de garantir la qualité, la fiabilité et la crédibilité des résultats de l'enquête de couverture post-événement (PECS), un dispositif structuré de contrôle et d'assurance qualité des données sera mis en place tout au long du processus de collecte et d'analyse. La présente section décrit les exigences

minimales et les principes directeurs applicables au contrôle qualité, que les consultants devront intégrer et opérationnaliser dans leur proposition technique, conformément aux standards PECS et aux exigences de Helen Keller International.

Au cours du dénombrement, la structure de consultance est invitée à proposer et mettre en œuvre une approche méthodologique et opérationnelle adaptée à la collecte des données, incluant, à titre indicatif et non limitatif, des mécanismes visant à garantir l'exhaustivité, la fiabilité et la qualité des données collectées :

- Une approche méthodologique et technique adapté pour l'utilisation des coordonnées GPS des grappes et/ou des fichiers shapefiles en vue de la délimitation et de la cartographie des grappes. L'approche proposée devra permettre l'élaboration de cartes précises et exploitables, facilitant leur comparaison des données avec celles de l'équipe PECS. La structure de consultance est encouragée à proposer des solutions techniques innovantes visant à renforcer la précision, la fiabilité et la traçabilité de la délimitation des grappes et la comparabilité des données.
- Une approche de suivi du dénombrement des ménages par grappe, permettant de comparer le nombre de ménages effectivement dénombrés avec les estimations de l'institution nationale de statistique compétente. L'approche proposée devra permettre d'identifier les écarts éventuels (sous-estimations ou surestimations), de renforcer la qualité du travail des enquêteurs et des superviseurs, et de contribuer à une délimitation adéquate des grappes ainsi qu'à un dénombrement exhaustif des ménages.
- Une approche permettant la production, à l'issue du dénombrement, de cartes par zone de dénombrement (ZD), illustrant la répartition spatiale des ménages dénombrés, en vue d'une validation par l'équipe de coordination de Helen Keller International avant le démarrage de l'enquête ménage. L'approche proposée devra permettre d'assurer la cohérence, l'exhaustivité et la qualité du dénombrement réalisé, une approche de validation progressive du dénombrement, reposant sur la projection et l'analyse au fur et à mesure des coordonnées GPS des ménages dénombrés, afin de permettre une vérification continue de la couverture spatiale des grappes, d'identifier précocement les zones insuffisamment couvertes ou les anomalies de dénombrement, et de valider la complétude du dénombrement avant le contrôle qualité des ménages déjà enquêtés par l'équipe PECS.

Le consultant de contrôle qualité est invitée à proposer et mettre en œuvre une approche innovante et adaptée visant à renforcer la qualité, la fiabilité et le suivi en temps réel des données collectées au cours de la collecte des données de l'enquête ménage par le consultant PECS. À ce titre, l'approche proposée pourra notamment inclure, sans s'y limiter :

- L'intégration de contrôle qualité devra inclure une écoute audio systématique d'au moins deux (2) entretiens par enquêteur et par grappe, soit un minimum de deux (4) écoutes audios par grappe.
- L'intégration de dispositifs de vérification des entretiens, tels que l'enregistrement de séquences d'entretiens ou tout autre mécanisme équivalent, permettant d'apprécier la qualité de la collecte des données ménages ;
- Le suivi quotidien d'indicateurs de qualité des données, avec un partage régulier des résultats avec l'équipe de Helen Keller International et l'équipe de pilotage de l'enquête lors des séances de débriefing ;
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi journalier couvrant les principales cibles de l'enquête (dénombrement, enquête ménage,), permettant un pilotage opérationnel de la collecte ;
- La production de rapports journaliers de collecte, incluant les écarts observés lors des activités de contrôle qualité, ainsi que les mesures correctives mises en œuvre ;

- La proposition d'une approche analytique compatible avec les outils utilisés par Helen Keller International, notamment pour le suivi de la collecte, le contrôle qualité, l'apurement, la pondération et l'analyse des données, avec la mise à disposition de l'ensemble des scripts ou programmes analytiques utilisés.

En outre, le consultant en charge du contrôle qualité devra proposer et mettre en œuvre une approche structurée de triangulation des données, visant à renforcer la robustesse, la cohérence et la crédibilité des résultats de l'enquête PECS. Cette approche devra inclure, sans s'y limiter :

- (i) la triangulation des données issues du dénombrement réalisées par le consultant de contrôle qualité avec celles produites par le consultant PECS, afin de vérifier l'exhaustivité des listings de ménages, la cohérence des effectifs dénombrés et la conformité des bases de sondage utilisées ;
- (ii) la triangulation des données ménages collectées par le consultant PECS avec les données secondaires disponibles auprès de l'institution nationale de statistique compétente (estimations de population, structures démographiques, tailles moyennes des ménages), en vue d'identifier d'éventuels écarts, biais ou incohérences.

Les résultats de ces exercices de triangulation devront être clairement documentés, analysés et intégrés dans les rapports de contrôle qualité, avec des recommandations opérationnelles permettant d'améliorer la qualité des données, d'interpréter correctement les résultats de couverture et de renforcer l'alignement des estimations avec les sources nationales officielles.

Les consultants doivent décrire de manière détaillée leur approche technique et méthodologique, ainsi que toute solution innovante proposée pour améliorer l'efficacité, la traçabilité et la qualité globale de la collecte et de l'analyse des données.

Responsabilités générales du consultant

La structure de consultance sera responsable de la préparation, de la mise en œuvre, de l'analyse et de la restitution du monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (SVA) ainsi que du monitoring indépendant du contrôle qualité de l'enquête de couverture post-événement (PECS), sur la base de données collectée dans les localités monitorer et dans les grappes de l'enquête PECS.

i) Phase de préparation

La structure de consultance sera responsable de la **conception méthodologique complète** du monitoring indépendant de la SIAN-C de supplémentation en Vitamine A et du contrôle qualité de l'enquête PECS, incluant l'élaboration du protocole, la sélection des aires de santé et localités à monitorer lors de la SIAN-C et le développement des outils de collecte et de formation nécessaires à la mise en œuvre de monitoring de la SIAN-C et du contrôle qualité de l'enquête PECS.

- **Développement du protocole et des outils**

Rédaction et finalisation du protocole d'étude couvrant tous les volets (ménages, aire de santé, moniteur, distributeur, dénombrement). Élaboration des questionnaires quantitatifs, en français (et traduction en langue locale si nécessaire). Faire valider ces documents par Helen Keller Intl, préalable au travail de terrain.

- **Échantillonnage et plan de sondage**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec Helen Keller International pour la sélection des aires de santé et des localités à monitorer dans le cadre du monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A.

Dans le cadre du contrôle qualité de l'enquête PECS, il appuiera la **sélection de vingt (20) grappes** destinées au contrôle qualité du dénombrement, ainsi que la sélection des ménages dont les entretiens feront l'objet d'un audit audio, à raison d'au moins quatre (4) ménages par grappe. Le consultant obtiendra auprès de Helen Keller International les coordonnées GPS et/ou

les fichiers shapefiles des grappes et élaborera, à partir de ces données, des supports cartographiques opérationnels permettant d'assurer une délimitation précise des zones d'intervention et de guider efficacement les équipes de terrain. Fournir un fichier prévisionnel du nombre de ménages attendus par grappes (sur la base des données de dénombrement disponibles) et comparer ces prévisions au nombre de ménages effectivement dénombrés par les enquêteurs PECS, afin d'identifier d'éventuelles sous- ou surestimations et d'y remédier promptement.

ii) Phase de formation et de collecte

La structure de consultance sera chargée de former et de déployer les équipes de terrain nécessaires à la mise en œuvre du monitoring indépendant de la SIAN-C et de contrôle qualité de PECS, incluant les moniteurs, superviseurs, contrôleurs qualité et, le cas échéant, les chauffeurs.

• Formation des équipes de collecte des données

Elle organisera et animera la formation complète de l'ensemble du personnel de collecte, portant notamment sur :

- Les objectifs de l'étude et le protocole approuvé ;
 - La maîtrise des questionnaires et des guides d'entretien (quantitatifs et qualitatifs) ;
 - Les techniques d'entretien et d'observation sur le terrain ;
 - L'utilisation des appareils mobiles et de la plateforme SurveyCTO ;
 - Les principes éthiques de la recherche, incluant le consentement éclairé, la confidentialité et la protection des données ;
 - Les procédures de supervision et de contrôle de la qualité des données.
-
- Afin de garantir la robustesse méthodologique et l'efficacité opérationnelle des dispositifs de monitoring indépendant de la SIAN-C de supplémentation en vitamine A et de contrôle qualité de l'enquête de couverture post-événement (PECS), des phases pilotes seront mises en œuvre avant le démarrage effectif des collectes des données sur le terrain. **Monitoring indépendant de la SIAN-C de supplémentation en vitamine A** : une phase pilote sera réalisée sur un échantillon restreint de localités afin de tester le dispositif opérationnel de terrain, notamment les outils de collecte, les procédures de supervision, les mécanismes de transmission des données et le circuit de rapportage des résultats. Les enseignements tirés de cette phase pilote permettront d'ajuster, si nécessaire, les outils, les procédures et l'organisation opérationnelle avant le déploiement complet du monitoring indépendant pendant la SIAN-C.
 - **Contrôle qualité de l'enquête de couverture post-événement (PECS)** : une enquête pilote spécifique au contrôle qualité de l'enquête PECS sera également conduite sur un nombre limité de grappes afin de tester l'ensemble du dispositif de contrôle qualité, incluant le dénombrement, la collecte des données des ménages, les audits audios des entretiens, la supervision et la transmission des données. Les résultats de cette phase pilote serviront à affiner les outils, les protocoles de contrôle qualité et les modalités de mise en œuvre avant le démarrage effectif des activités de contrôle qualité de l'enquête PECS.

La structure de consultance sera également responsable de l'ensemble des activités de formation des enquêteurs et des superviseurs, qui devront être organisées en présentiel. L'équipe de Helen Keller International pourra participer à certaines activités clés, notamment aux sessions de formation et de supervision.

NB : les facilitateurs principaux doivent être présents physiquement dans la salle de formation pendant toute la durée de la formation.

iii) Phase de collecte

- Le consultant sera responsable de la planification et de la supervision des activités de terrain pour le monitoring indépendant des SIAN-C de SVA et le contrôle qualité de l'enquête PECS. Cela inclut l'élaboration des itinéraires et des calendriers de passage pour couvrir les aires de santé, les localités et les grappes sélectionnées, la mobilisation de moyens de transport adaptés au contexte, la gestion des équipes de terrain, ainsi que la mise à disposition des équipements nécessaires (smartphones/tablettes configurés avec les formulaires SurveyCTO validés, batteries externes, matériel de soutien). Le consultant devra s'assurer de la synchronisation quotidienne des données collectées avec le serveur SurveyCTO de Helen Keller International.
- Lors du monitoring indépendant des SIAN-C de supplémentation en vitamine A (SVA), le consultant sera chargé de planifier, déployer et superviser les équipes de moniteurs indépendants afin d'évaluer en temps réel la qualité de la mise en œuvre de la SIAN-C, la couverture effective des ménages, la disponibilité et l'utilisation des intrants, ainsi que le respect des procédures opérationnelles. Il devra assurer la collecte et l'analyse quotidiennes des données de terrain, identifier rapidement les localités ou ménages non ou insuffisamment couverts, documenter les difficultés opérationnelles (ruptures de stock, problèmes de mobilisation ou d'accessibilité) et partager sans délai ces informations avec les autorités sanitaires et l'équipe de Helen Keller International pour permettre la mise en œuvre d'actions correctives, notamment le ratissage ciblé. Le consultant assurera également la supervision continue des moniteurs, le suivi de la qualité des données, la production de rapports journaliers et l'élaboration d'un rapport consolidé de monitoring indépendant présentant les principaux résultats, les actions correctives engagées et des recommandations opérationnelles pour l'amélioration des SIAN-C futures, conformément aux standards de l'OMS et aux exigences de Helen Keller International.
- Le consultant devra mettre en place un dispositif de supervision et de contrôle qualité en temps réel, incluant une présence régulière sur le terrain du chef de mission et/ou de ses coordinateurs afin d'encadrer les équipes, d'anticiper les difficultés opérationnelles et d'apporter des solutions rapides. Ce dispositif devra assurer la mise en œuvre effective des mesures de contrôle qualité prévues, notamment le redénombrement d'environ **20 % des grappes sélectionnées (soit, à titre indicatif, 20 grappes)** pour vérifier l'exhaustivité et la cohérence du listing des ménages, ainsi que la réalisation d'un audit audio systématique des entretiens ménages, portant sur au moins quatre (4) entretiens par grappe, sélectionnés parmi les enregistrements réalisés par les équipes du consultant PECS. L'ensemble des anomalies et écarts constatés devra être documenté dans un journal de bord de contrôle qualité, accompagné des actions correctives mises en œuvre. Le consultant devra également mettre en place un tableau de bord de suivi journalier des principaux indicateurs de collecte et de qualité pour l'ensemble des volets de l'enquête, accessible à l'équipe de pilotage afin de permettre un suivi continu et en temps réel.
- Le consultant sera responsable de la gestion rigoureuse des données tout au long de la collecte. À ce titre, il devra extraire quotidiennement les données brutes du serveur SurveyCTO de Helen Keller International et les importer dans Stata afin de réaliser des contrôles de qualité automatisés. Il veillera à la complétude et à la régularité des synchronisations effectuées par les équipes de terrain, identifiera rapidement toute donnée aberrante, incohérente ou manquante, et communiquera sans délai ces constats aux superviseurs concernés pour correction. Le consultant devra également garantir la sécurité et la confidentialité des données à toutes les étapes du processus, notamment par le stockage sur des supports sécurisés, la gestion contrôlée des accès et l'anonymisation des données sensibles dans les fichiers transmis pour analyse.

iv) Phase d'analyse

La structure de consultance sera responsable du nettoyage, du traitement et de l'analyse des données collectées.

Procéder à l'analyse exhaustive des données collectées, en respectant le plan d'analyse validé. Générer les résultats pour chaque volet (statistiques de couverture, indicateurs de qualité des données, constats logistiques, etc.) et interpréter ces résultats de manière croisée pour répondre aux questions de l'étude. Rédiger les livrables attendus, notamment :

- Un rapport de formation des enquêteurs et pilote (décrivant le déroulement de la formation, les ajustements effectués après le pilote, et l'état de préparation des équipes).
- Des rapports intermédiaires ou briefings pendant la collecte, notamment un rapport de fin de collecte quantitative résumant le déroulement, les difficultés rencontrées et les solutions apportées.
- Rapport du monitoring indépendant de la SIAN-C de supplémentation en vitamine A : Pour chaque passage de SIAN-C, le consultant produira un rapport de monitoring indépendant présentant de manière structurée les résultats issus des observations de terrain. Le rapport documentera la qualité de la mise en œuvre de la SIAN-C, notamment la couverture des ménages, l'organisation des équipes de distribution, la disponibilité et la gestion des intrants, le respect des procédures opérationnelles, ainsi que les localités insuffisamment couvertes et les actions correctives mises en œuvre (ratissage, retours ciblés). Il inclura un résumé exécutif, une analyse quantitative des indicateurs clés, une synthèse des feedbacks journaliers transmis aux autorités sanitaires, et des recommandations opérationnelles visant à améliorer la performance et l'équité des SIAN-C futures.
- Rapport du monitoring indépendant du contrôle qualité de l'enquête PECS Le consultant produira un rapport spécifique de contrôle qualité de l'enquête PECS, consolidant les résultats du redénombrement, et des audits audios des entretiens ménages réalisés par les équipes du consultant PECS. Ce rapport analysera la qualité, la cohérence et la fiabilité des données collectées à chaque étape de l'enquête, mettra en évidence les écarts observés entre les différentes sources de données (dénombrement, enquête ménage, audits audio, données secondaires), et documentera les mesures correctives apportées. Il comprendra un résumé exécutif, une analyse détaillée des résultats du dispositif de contrôle qualité et des recommandations techniques visant à renforcer les procédures, la supervision et la qualité des données pour les enquêtes PECS futures.
- Les annexes techniques, incluant : les bases de données nettoyées et consolidées au format Stata (.dta) couvrant tous les volets, l'ensemble des scripts d'analyse (do files) utilisés, les dictionnaires de données (codebooks), et tout autre document pertinent (ex. guides d'entretien finalisés, listes de contrôle utilisées). Les transcriptions des entretiens qualitatifs seront tenues à disposition de Helen Keller Intl si requises pour consultation approfondie.

En accomplissant ces tâches, le consultant devra faire preuve d'une excellente coordination avec le groupe technique de recherche d'Helen Keller Intl et les autorités sanitaires locales du district. Des points de situation réguliers seront effectués afin de garantir que l'enquête se déroule conformément au protocole et de faciliter l'appropriation des résultats et des recommandations par les acteurs locaux.

v) Phase de restitution et de rapportage

La structure de consultance sera responsable de la production de l'ensemble des livrables attendus, incluant notamment le rapport de formation, le rapport de collecte des données et le rapport final de l'enquête. Le rapport final comprendra un résumé exécutif clair ainsi que des recommandations opérationnelles directement exploitables par les parties prenantes. La structure de consultance appuiera également l'organisation et la conduite d'un atelier de restitution des résultats, destiné aux acteurs institutionnels et partenaires impliqués.

L'ensemble des outils de collecte de données sera fourni par Helen Keller International en français. La structure de consultance assurera leur traduction dans les langues des communautés locales concernées, en étroite collaboration avec Helen Keller International. Elle sera responsable de la contextualisation et de la finalisation des outils, en veillant à leur

cohérence avec les objectifs de l'étude, ainsi qu'au strict respect des protocoles méthodologiques et éthiques validés.

Nota Bene :

L'ensemble des questionnaires sera numérisé à l'aide de la plateforme SurveyCTO. ***Le consultant sélectionné devra disposer de son propre compte SurveyCTO afin de réaliser toutes les étapes préparatoires à la collecte effective des données, incluant le paramétrage et le test des outils, la conduite de l'enquête pilote, ainsi que les essais effectués entre la fin de la formation et le démarrage de la collecte.*** Une fois les outils finalisés et validés, ils devront être transmis à Helen Keller International pour leur chargement sur le serveur centralisé de l'organisation, utilisé à la fois pour l'enquête pilote et pour l'enquête principale.

Pendant la phase de collecte, le consultant bénéficiera d'un accès de type « [External Viewer](#) » au serveur SurveyCTO de Helen Keller International. Cet accès permettra le téléchargement quotidien des bases de données et le suivi en temps réel de la qualité des données. Le consultant devra démontrer sa maîtrise de l'utilisation du serveur, des outils de labellisation, ainsi que des procédures d'exportation des données en vue de leur analyse à l'aide du logiciel Stata.

Le consultant devra désigner un expert technique spécifiquement chargé de la configuration des formulaires SurveyCTO et du suivi de la qualité des données via le serveur. Il est attendu que la structure de consultance dispose d'au moins deux expériences avérées combinée et l'utilisation conjointe de SurveyCTO et Stata pour des enquêtes de couverture ou des études similaires.

La structure de consultance sera également responsable de la mise à disposition des équipements de collecte, notamment des smartphones ou tablettes pour chaque équipe de terrain. Ces équipements devront être adaptés à un usage intensif, fonctionner efficacement dans divers contextes de terrain et avoir été testés lors de l'enquête pilote, afin de garantir la fiabilité et la qualité des données collectées.

Tout au long de la collecte, le consultant devra mettre en place un dispositif de suivi quotidien de la qualité des données, reposant sur un ensemble d'indicateurs clés, afin d'identifier rapidement toute anomalie ou toute incohérence. Les résultats de ce suivi devront être communiqués quotidiennement à l'équipe de Helen Keller International, afin de garantir une transparence continue du processus de collecte.

Enfin, des réunions régulières de débriefing devront être organisées entre le consultant et l'équipe de Helen Keller International et le comité technique qui sera mis en place par Helen Keller pour le suivi de l'enquête afin de faire le point sur l'avancement des activités, de discuter des difficultés rencontrées et, le cas échéant, d'ajuster les stratégies de collecte, dans l'objectif d'assurer le respect des exigences de qualité, de fiabilité et de précision des données.

Activités et livrables

Le cabinet de consultance sélectionné travaillera en étroite collaboration avec l'équipe d'Helen Keller internationale, et sera évaluée par celle-ci pour passer d'une phase de l'enquête à l'autre.

1. Pour le monitoring indépendant des SIAN-C (Premier et deuxième Rounds 2026) :

[illegible]

	▪ Un formulaire de monitoring hors ménages ▪ Formulaire supervision de SIAN-C la SIAN-C (à adresser au niveau district, aire de santé et région) ▪ Formulaire de rattrapage des enfants après le passage des Moniteurs				
Lot 2 : Préparation de la collecte (Sélection des aires de santé, éthique, RH, supports)	2.1. Sous la supervision de Helen Keller International, sélectionner, selon les critères définis, les aires de santé par district à monitorer à l'aide d'un formulaire de sélection. Cette sélection doit inclure les aires de santé de l'enquête pilote ainsi que les aires de santé de remplacement, afin d'assurer la représentativité et la continuité de la monitoring indépendant de la SIAN-C. 2.2. Recruter les équipes (moniteurs et superviseurs) de collecte de données 2.3. Élaborer un manuel de moniteur détaillé, incluant la définition précise de chaque variable, les instructions de remplissage des questionnaires, ainsi que les procédures et techniques de collecte des données, afin d'assurer une compréhension homogène des outils et une application rigoureuse du protocole sur le terrain en version Word. Élaborer les outils de formation version PowerPoint pour la collecte des données quantitatives et qualitatives .	2.1 Liste des aires de santé à monitorer (format Excel) 2.2 Liste des moniteurs et superviseurs recrutés, incluant leurs coordonnées, leurs rôles respectifs, ainsi que leurs affectations aux volets quantitatifs et qualitatifs de l'enquête. 2.3 Version Word du manuel de l'enquêteur détaillé, incluant la définition précise de chaque variable, les instructions de remplissage des questionnaires, ainsi que les procédures et techniques de collecte des données, afin d'assurer une compréhension homogène des outils et une application rigoureuse du protocole sur le terrain 2.4 Présentations PowerPoint pour la formation des enquêteurs à la collecte des données quantitatives. 2.4.1 Présentations PowerPoint pour la formation des enquêteurs à la collecte des données qualitatives. 2.4.2 Liste des outils de collecte validés	3	Du 01 au 03 Juin 2026 (1er passage SIAN-C) Du 01 au 03 Décembre 2026 (2e passage SIAN-C)	
Lot 3 : Formation et Collecte des données du monitoring de la SIAN-C	3.1 Former les moniteurs indépendants et leurs superviseurs, assurer leur déploiement, leur encadrement et leur	3.2 Formation et déploiement des équipes Livrable : Rapport de formation des moniteurs indépendants et superviseurs,	8	Du 22 Juin- au 05 Juillet 2026	30 juillet 2026

(terrain)	supervision tout au long de SIAN-C de supplémentation en vitamine A 3.2 Mise en œuvre du monitoring indépendant : Veiller à l'application rigoureuse de la méthodologie de monitoring indépendant pendant la SIAN-C, incluant la vérification de la couverture des ménages et l'identification des localités insuffisamment couvertes ainsi que le nombre d'enfants rattrapés par les distributeurs après le passage des moniteurs 3.3 Contrôle qualité et suivi en temps réel : Mettre en place un dispositif de contrôle qualité et un tableau de bord journalier des indicateurs clés (localités visitées, ménages monitorés, zones insuffisamment couvertes), incluant la visualisation spatiale des données collectées. 3.4 Analyse et feedback opérationnel : Analyser quotidiennement les données de monitoring et partager sans délai les résultats et alertes avec Helen Keller International et les autorités sanitaires afin de permettre des actions correctives immédiates. 3.5 Rapportage : Produire des rapports journaliers synthétiques et un rapport final consolidé du monitoring indépendant de la SIAN-C, intégrant les constats, les actions correctives mises en œuvre et les recommandations pour l'amélioration des prochaines SIAN-C.	incluant les modules couverts, la liste des participants et le plan de déploiement sur le terrain. 3.3 Mise en œuvre du monitoring indépendant Livrable : Rapport de mise en œuvre du monitoring indépendant documentant les localités visitées, les ménages monitorés et les zones insuffisamment couvertes. 3.4 Contrôle qualité et suivi en temps réel Livrable : Tableau de bord journalier des indicateurs clés du monitoring indépendant, incluant la cartographie des zones couvertes et insuffisamment couvertes. 3.5 Analyse et feedback opérationnel Livrable : Notes de feedback et rapports journaliers d'analyse partagés avec Helen Keller International et les autorités sanitaires, incluant les alertes et actions correctives recommandées. 3.6 Rapportage final Livrable : Rapport final consolidé du monitoring indépendant de la SIAN-C, accompagné d'une présentation PowerPoint et de recommandations opérationnelles pour les SIAN-C futures.		Du 12 au 28 Décembre 2026	31 Janvier 2027
------------------	--	--	--	--	-------------------------------

Lot 4 : Rapport	4.1. Les bases de données quantitatives apurées au format STATA conformément aux recommandations du protocole et aux règles 4.2. Elaborer les codes stata d'apurement et d'analyses des données 4.3. Effectuer l'analyse de tous les ensembles de données selon la base d'analyse recommandée 4.4. Préparer le rapport conformément au modèle recommandé.	4.1 Bases apurées de données quantitatives au format STATA de : ○ Monitoring dans les ménages ○ Monitorages hors ménages ○ Supervision : Chaîne d'approvisionnement et de coordination (national, régional et district) 4.2 Dofile (Fichier) stata de : ○ D'apurement des bases brute ○ Analyse des données 4.3 Tableau de bord des indicateurs : ○ Fichier source (Excel ou Power Bi) ○ Fichier connexe de visualisation des résultats (Excel, Word PDF) 4.4 Fichier Word documentant toutes les incohérences identifiées lors de la collecte des données et les corrections apportées sur le terrain et pendant l'apurement des données 4.5 Plan d'analyse pour tous les bases de données avec les tableaux à renseigner 4.6 Rapport final de monitoring indépendant de la SIAN-C incluant le rapport de la revisite par les distributeurs des localités non couvertes Un résumé du rapport	8	12 juillet 2026 05 janvier 2026 Déc.	15 au 20 juillet 2026 20 décembre 2026
------------------------	---	--	---	--	--

Lot 5 – Dissemination	5.1. Préparer une présentation pour la diffusion des résultats aux parties prenantes locales, adaptée à celles-ci.	5.1 Présentation PowerPoint des résultats (couverture, AS/CSB, AC, DQA, recommandations).	3	15 Juil 2026	25 au 31 Juillet 2026
	5.2. Participer/animer la restitution (atelier/meeting) et consolider les recommandations opérationnelles.	5.2 Compte rendu de la réunion de diffusion (points clés + recommandations).		22 Jan 2027	31 Jan 2027
	5.3. Finaliser les versions post-restitution (rapport + documents de communication).	5.3 Rapport final intégrant les recommandations issues de la diffusion. 5.4 Résumé exécutif final. 4.7 5.5 Un (1) abstract synthétique par cycle de monitoring, présentant le contexte, la méthodologie, les principaux résultats et recommandations du monitoring indépendant, destiné à la diffusion interne, aux partenaires techniques et financiers et à d'éventuelles publications.			

2. Pour le monitoring indépendant de l'enquête de couverture PECS

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date soumission de livrables	Date Validation des livrables
Lot 1 : Préparation de l'enquête (Protocole & outils)	1.1. Finaliser et faire valider le calendrier global de l'enquête avec toutes les parties prenantes (Helen Keller, le ministère de la Santé, d'autres partenaires, l'INS, etc.). 1.2. Rédiger le protocole complet intégrant : objectifs, méthodologie de contrôle qualité des	1.4 Calendrier détaillé de mise en œuvre de contrôle qualité de l'enquête PECS 1.5		05 décembre 2026 15 décembre 2026	10 décembre 2026 20 décembre 2026

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date de soumission des livrables	Date Validation des livrables
	données plan d'échantillonnage (PPTP)), Plan d'Assurance Qualité (dénombrement dans 18 à grappe, au moins quatre (04) audios des entretiens ménages per grappes soit 344 ménages audités), Plan de Gestion des Données (sécurité, anonymisation, sauvegardes, accès SurveyCTO "External viewer"), plan d'analyse statistique, gestion des risques, logistique terrain. 1.3. Développer et finaliser les outils quantitatifs (Word + XLSForm SurveyCTO) avec dictionnaires/labels. - Un formulaire de dénombrement des ménages - Un formulaire de transcription des audits audios - Un formulaire d'évaluation de la qualité des audios	1.6 Protocole complet de contrôle qualité des données, incluant les objectifs, la méthodologie (quantitative), les outils à utiliser, et les étapes de mise en œuvre. 1.7 Version word et xlsform surveycto des outils de collecte des données quantitatives, incluant les formulaires pour le dénombrement, la transcription des audios, l'évaluation de la qualité des audios			
Lot 2 : Préparation de la collecte (échantillonnage, éthique, RH, supports)	2.4. Recruter les équipes (enquêteurs et superviseurs) de collecte de données quantitatives 2.5. Élaborer un manuel de contrôle qualité de l'enquêteur détaillé, incluant la définition précise de chaque variable, les instructions de remplissage des questionnaires, ainsi que les procédures et techniques de collecte des données, afin d'assurer une compréhension homogène des outils et une application rigoureuse du protocole sur le terrain en version Word.	2.5 Liste des enquêteurs et superviseurs recrutés, incluant leurs coordonnées, leurs rôles respectifs, ainsi que leurs affectations aux volets quantitatifs et qualitatifs de l'enquête. 2.6 Version Word du manuel de l'enquêteur détaillé, incluant la définition précise de chaque variable, les instructions de remplissage des questionnaires, ainsi que les procédures et techniques de collecte des données, afin d'assurer une compréhension homogène des outils	4	05 janvier 2027 10 janvier 2027	10 janvier 2027 15 janvier 2027

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date de soumission des livrables	Date Validation des livrables
	2.6. Élaborer les outils de formation version PowerPoint pour la collecte des données quantitatives et qualitatives	et une application rigoureuse du protocole sur le terrain 2.7 Présentations PowerPoint pour la formation des enquêteurs à la collecte des données quantitatives. 2.8 Présentations PowerPoint pour la formation des enquêteurs à la collecte des données qualitatives.			
Lot 3 : Formation, Collecte des données & contrôle qualité (terrain)	3.1. Former les équipes (rapport de formations des enquêteurs et superviseurs) de collecte de données quantitatives 3.2. Au cours du dénombrement assurer le contrôle qualité de la collecte : - Conduire un contrôle qualité par les superviseurs, en rendant visite à 10% des ménages dénombrés pour refaire le dénombrement et comparer leurs données à celles des enquêteurs. - Mettre en place un dispositif de visualisation journalier des coordonnées géographiques des ménages, permettant leur projection au fur et à mesure sur des cartes, afin de valider la couverture spatiale du dénombrement au sein de chaque grappe avant le tirage des ménages à enquêter et d'assurer l'exhaustivité et la cohérence du dénombrement réalisé 3.3. Écoute et audit des entretiens ménages (audio) Mettre en place un dispositif systématique d'écoute et d'audit des enregistrements audio	3.6 Rapport détaillé de la formation des enquêteurs et superviseurs, incluant les modules couverts, la liste des participants, les résultats de l'évaluation des compétences, et les observations issues de l'enquête pilote et de la formation en salle. 3.7 Tableau de bord interactif, mis à jour quotidiennement, permettant le suivi des indicateurs clés du dénombrement, de la collecte des données auprès des ménages, des agents de santé, des agents de santé communautaires, des focus groups et des entretiens semi-structurés, ainsi que de la supervision et des performances des enquêteurs 3.8 Jeu de données brut au format stata et csv de : Dénombrement	10	Du 15 au 26 Janvier 2027	10 février 2027

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date de soumission des livrables	Date Validation des livrables
	des entretiens ménages, portant sur au moins quatre (4) entretiens par grappe, soit un minimum de trois cent quarante-quatre (344) entretiens audités sur l'ensemble de l'enquête. Ce dispositif visera à vérifier la qualité de l'administration du questionnaire, le respect des consignes méthodologiques et éthiques, la cohérence entre les réponses enregistrées et les données saisies, ainsi que l'authenticité des entretiens. Les résultats des écoutes devront être documentés quotidiennement à l'aide d'une grille standardisée. 3.4. Elaborer un tableau de bord de suivi de la collecte des données qualitatives et la transcription des entretiens 3.5. Assurer un suivi rigoureux et quotidien de la qualité de la collecte des données couvrant l'ensemble des volets de l'enquête, à travers un ensemble d'indicateurs clés clairement définis, et communiquer régulièrement ces informations à l'équipe de Helen Keller International. Ce suivi devra inclure la triangulation systématique des données issues des enquêtes ménages, des données de dénombrement, des données de contrôles qualité réalisés par les superviseurs, ainsi que des données de référence fournies par l'institution nationale de statistique compétente, afin de détecter rapidement les incohérences, renforcer la fiabilité des données	○ Evaluation de la qualité des entretiens ○ Transcription des audits audios 3.4. Les carte de comparaison des coordonnées ménages dénombrés par le consultant de contrôle qualité et PECS 3.9 Le rapport détaillé de la collecte de données quantitatives comprend un rapport de suivi du contrôle de la qualité du dénombrement, de la qualité des audios 3.10 Plan d'analyse pour toutes les bases de données quantitatives			

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date de soumission des livrables	Date Validation des livrables
	et appuyer la prise de décisions correctives en temps réel. 3.6. S'assurer que des équipes de superviseurs sont déployées pour soutenir les équipes de collecte de données et relever les défis rencontrés. 3.7. Elaborer un rapport quotidien de la collecte des données des enquêteurs et du contrôle qualité avec les différences observées lors des comparaisons et les ajustements apportées pour l'amélioration de la qualité				

Lot 4 – Analyse & rapport final	4.5. Les bases de données apurées au format STATA conformément aux recommandations du protocole et aux règles 4.6. Elaborer les codes stata d'apurement et d'analyses des données 4.7. Effectuer l'analyse de tous les ensembles de données selon la base d'analyse recommandée 4.8. Préparer le rapport conformément au modèle recommandé.	4.8 Bases apurées de données quantitatives au format STATA de : ○ Dénombrement ○ Evaluation de la qualité des entretiens ○ Transcription des audits audios des entretiens ménages 4.9 Dofile (Fichier) stata de : ○ Contrôle qualité des données ○ D'apurement des bases brute ○ Analyse des données 4.10 Tableau de bord des indicateurs : ○ Fichier source (excel ou PowerBi) ○ Fichier connexe de visualisation des résultats (excel, word pdf) 4.11 Fichier word documentant toutes les incohérences identifiées lors de la collecte des données et les corrections apportées sur le terrain et pendant l'apurement des données 4.12 Plan d'analyse pour tous les bases de données avec les tableaux à renseigner 4.13 Rapport final d'enquête incluant le rapport de la revisite d'une sélection aléatoire de 10% du ménage par les superviseurs (contrôle qualité) et le rapport des audits audio des formulaires 4.14 Un résumé du rapport	10	Du 27 janvier au 10 Février 2027	25 février 2027
--	---	---	-----------	---	------------------------

Lot	Activités	Livrables :	Nombre estimé de jours de travail	Date de soumission des livrables	Date Validation des livrables
Lot 5 - Dissemination	Réunion de restitution avec Helen Keller	Rapport Final du contrôle qualité de la PECS	1	27 février 2027	3 mars 2027

Expériences et connaissances requises

Le présent appel à propositions est ouvert aux structures de consultance nationales ou internationales, disposant d'un ancrage opérationnel avéré dans le pays, soit à travers un bureau de représentation, soit via un partenariat institutionnel formel ou une présence opérationnelle démontrée permettant la mise en œuvre effective des activités sur le terrain.

Les soumissionnaires devront démontrer les qualifications et capacités suivantes :

- Présence institutionnelle dans le pays : disposer d'un bureau de représentation ou d'un partenariat opérationnel formel dans le pays concerné, garantissant une capacité d'intervention rapide et efficace sur le terrain ;
- Bonne connaissance du système de santé national : compréhension avérée de l'organisation du système de santé, des mécanismes de mise en œuvre des SIAN-C de santé publique, ainsi que des circuits de coordination aux niveaux communautaire, district, régional et national ;
- Expérience avérée en enquêtes de couverture : justifier d'au moins cinq (2) années d'expérience ou de la conduite d'au moins cinq (2) enquêtes de couverture conformes à la méthodologie de l'OMS (PECS 2018), incluant la réalisation réussie d'au moins une enquête de couverture post-événement (PECS) comparable dans le pays concerné ou dans un contexte similaire ;
- Maîtrise du contexte local : connaissance des procédures administratives, des normes sociales et des pratiques communautaires pertinentes pour la conduite d'enquêtes auprès des ménages, avec une expérience démontrée en enquêtes indépendantes de suivi et d'évaluation de la couverture ;
- Capacité opérationnelle de terrain : disposer d'un réseau fonctionnel de personnel de terrain et d'une capacité éprouvée à recruter, former et déployer des ressources humaines locales qualifiées (moniteurs indépendants, enquêteurs, superviseurs), adaptées aux réalités socioculturelles et linguistiques du pays ;
- Compétences techniques et analytiques : excellente maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données, notamment SurveyCTO et Stata, ainsi que des outils de visualisation et de cartographie des données (tels que Power BI ou équivalents) ;
- Capacités analytiques et rédactionnelles : forte capacité d'analyse, de synthèse et de production de rapports de haute qualité. La rédaction du rapport final devra être assurée directement par la structure de consultance soumissionnaire, sans sous-traitance rédactionnelle.

Le nombre de jours proposés peut faire l'objet d'ajustements et ne consiste qu'en une estimation initiale pour guider les soumissionnaires dans la tarification. Il représente le nombre de jours pour une personne.

NB : Les soumissionnaires devront démontrer leur conformité aux exigences techniques suivantes :

1. Serveur SurveyCTO propre : Le cabinet devra disposer de son propre serveur SurveyCTO pour la programmation, le paramétrage, le test et l'enquête pilote des outils de collecte. Ces activités préparatoires ne seront pas prises en charge par Helen Keller International. Après validation finale, les formulaires devront être transférés et déployés sur le serveur SurveyCTO centralisé de Helen Keller International pour la collecte officielle des données.
2. Accès aux données pendant la collecte : Pendant la phase de collecte, le consultant bénéficiera d'un accès au serveur SurveyCTO de Helen Keller International en tant qu'« External Viewer », lui permettant de télécharger quotidiennement les bases de données et d'assurer le suivi en temps réel des indicateurs de qualité des données.

En outre, le prestataire devra mobiliser une équipe disposant des compétences minimales requises ci-dessous et dont la disponibilité devra être assurée pendant toute la durée de la mission :

- Chef de projet / Chef de mission : Diplôme de niveau Master dans un domaine pertinent, avec au moins 10 ans d'expérience dans la coordination d'enquêtes quantitatives et qualitatives, incluant des enquêtes de couverture et le suivi de SIAN-C de santé publique.
- Responsable terrain et qualitatif : Diplôme de niveau Master en santé publique, sociologie ou sciences sociales, avec au moins 5 années d'expérience
- ou au moins 3 enquêtes similaires dans la supervision de la collecte de données, incluant le suivi de SIAN-C de santé publique, des enquêtes post événement.

- Responsable des données / Statisticien : Diplôme universitaire pertinent (minimum Licence), avec au moins 5 ans d'expérience dans l'utilisation de SurveyCTO et STATA pour le contrôle qualité et l'analyse de données d'enquêtes.

Les rôles et responsabilités de chaque membre devront être clairement définis dans la proposition technique.

Période contractuelle prévue et mécanisme d'attribution

La période prévue pour le marché qui en résultera devrait être de 12 mois, à compter avril 2026 – août 2027. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les coûts de soutien « de démarrage » pour chaque enquête, le cas échéant, requise pour lancer les services.

Helen Keller Intl a l'intention d'attribuer un contrat d'achat global (BPA) à l'offre gagnante. Le BPA représente l'anticipation des travaux, mais ne garantit en aucun cas les travaux tant qu'un bon de travail à prix fixe ferme n'a pas été émis. Des ordres de travail à prix fixe ferme seront attribués pour la première et la deuxième enquête à la discrétion d'Helen Keller International. Aucun bénéfice, frais, taxes ou coûts supplémentaires ne peuvent être ajoutés après l'attribution. La présente DP est assujettie à toutes les modalités du contrat qui en résulte. Toute récompense qui en résultera sera régie par les présentes conditions générales.

SECTION 3 : Instructions relatives à la proposition

La proposition du Soumissionnaire consistera en deux documents distincts :

Partie 1 - Offre technique

Partie 2 – Offre financière

L'Offre Technique et l'Offre Financière (collectivement la « Proposition ») doivent être soumises séparément. Le Soumissionnaire ne doit pas inclure de données sur les coûts dans l'Offre technique.

La proposition doit être présentée de manière concise et structurée, et doit expliquer en détail la disponibilité, l'expérience et les ressources du soumissionnaire pour fournir les services demandés.

Les propositions qui sont incomplètes ou qui ne répondent pas à ces critères peuvent ne pas être prises en compte dans le processus d'évaluation. Toutes les propositions peuvent être soumises en français ou en anglais.

L'offre technique et l'offre financière doivent être accompagnées d'une **lettre d'accompagnement qui** doit inclure les renseignements suivants et doit être signée et estampillée par un représentant autorisé de l'organisation soumissionnaire :

- i. Date de soumission de la proposition
- ii. Durée de validité de la proposition (minimum {90} jours)
- iii. Nom de l'entreprise ou de l'organisation
- iv. Nom et titre du représentant autorisé de l'organisme
- v. Type d'entreprise/organisation
- vi. Adresse
- vii. Téléphone
- viii. Courriel
- ix. Numéro d'identification fiscale
- x. Autres documents requis qui doivent être joints à la lettre d'accompagnement :
 - a) Copie de l'enregistrement ou de l'incorporation au registre public, ou document équivalent du bureau gouvernemental où le soumissionnaire est inscrit.
 - b) Copie de l'immatriculation fiscale de l'entreprise, ou document équivalent.
 - c) Copie de la licence commerciale ou d'un document équivalent.

Les soumissionnaires doivent également soumettre un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts signé. Ce formulaire sera évalué afin d'établir si le soumissionnaire est en situation de conflit d'intérêts actuel ou futur, conformément à la définition de l'annexe A. S'il est conclu qu'un conflit d'intérêts déclaré par le Soumissionnaire pourrait avoir un impact négatif sur la capacité

du Soumissionnaire à exécuter le Service, Helen Keller Intl peut décider de rejeter la proposition soumise. Le fait de ne pas remplir correctement le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts peut également entraîner le rejet de la proposition soumise.

Partie 1 : OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit être rédigée en anglais ou en français, dactylographiée dans Microsoft Word, à simple interligne, chaque page étant numérotée consécutivement. Un nombre maximum de pages pour chaque composante de l'Offre Technique est indiqué ci-dessous.

L'offre technique doit inclure les éléments suivants :

1) Dossier de performance antérieur du soumissionnaire / expérience pertinente – {2} pages maximums

Informations relatives à la performance antérieure du soumissionnaire / à son expérience antérieure dans la réalisation de travaux dans le pays/la région de nature et de volume similaires aux services demandés (brève description, livrables, date, client, etc.).

Les soumissionnaires doivent également fournir des coordonnées pour au moins trois (3) références professionnelles pour des travaux antérieurs et/ou de l'expérience dans le cadre d'un cahier des charges similaire. Les coordonnées doivent inclure, au minimum, le nom de la personne, le nom de l'entreprise, de brèves informations sur la relation avec le soumissionnaire, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone. Helen Keller Intl se réserve le droit de contacter toutes les références fournies. Les coordonnées des références ne sont pas soumises à la limitation de page pour cette section.

2) Approche technique – {7} pages maximum

L'approche technique pour les deux enquêtes (1 et 2) doit décrire l'approche proposée pour atteindre les objectifs du programme et doit tenir compte des éléments suivants :

- a) Des informations indiquant si le Soumissionnaire est actuellement présent dans le pays/la région, et la nature de cette présence.
- b) Une brève description de la compréhension qu'a le soumissionnaire des objectifs et de la portée des travaux pour les services professionnels.
- c) Une brève description de la méthodologie à utiliser pour la mise en œuvre de la (des) enquête(s) et des capacités du Soumissionnaire en termes d'équipes, de logistique,
- d) Une description de la manière dont le soumissionnaire recueillera des informations avec les équipes mondiales, régionales et nationales d'Helen Keller.
- e) Un aperçu de la façon dont le soumissionnaire proposerait d'exécuter les services demandés indiqués dans la présente DP.
 - a. Comment le soumissionnaire identifiera-t-il les lacunes et les besoins des équipes mondiales, régionales et nationales en termes de produits de connaissances, de guides et d'outils ?
 - b. Quelle méthodologie sera utilisée pour élaborer les guides et les outils ?
 - c. Comment les produits seront-ils transformés en solutions d'apprentissage en ligne et comment la plateforme sera-t-elle développée ?

3) Exigences relatives à la structure de l'équipe – {3} pages maximums, à l'exclusion des CV

- a) Structure de l'équipe : Les soumissionnaires doivent décrire la structure de l'équipe qui réalisera les objectifs et la portée des travaux décrits dans la présente DP. Les structures d'équipe doivent identifier le gestionnaire de projet (ou le chef d'équipe) et les autres membres de l'équipe, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun pendant la durée des services professionnels.
- b) Si l'un des membres de l'équipe proposée ne réside pas actuellement dans le pays d'Helen Keller où la ou les enquêtes auront lieu, le soumissionnaire doit indiquer comment le personnel se rendrait dans le pays pour effectuer ces services, ainsi que le temps de déplacement estimé.

Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- c) Un curriculum vitae à jour du personnel clé proposé dans le format fourni à l'annexe C. Le CV ne doit pas dépasser trois pages et doit être rédigé dans l'ordre chronologique, en commençant par l'expérience la plus récente et en résumant l'expérience et les qualifications pertinentes.
- d) Le pays de résidence de toutes les personnes proposées pour la fourniture de ce Service (c'est-à-dire le pays dans lequel la ou les personnes résident et d'où elles partiraient pour se rendre sur le Lieu d'exécution pour effectuer les services).
- e) Si l'un des membres du personnel du Soumissionnaire ne réside pas dans le pays dans lequel il est affecté à l'exécution des Services requis, le Soumissionnaire doit indiquer comment ce personnel se déplacerait pour exécuter ces Services, ainsi que le temps de trajet estimé. Le soumissionnaire doit préciser le nombre de voyages qui pourraient être nécessaires et les membres de l'équipe qui participeraient à ces voyages.

Le soumissionnaire doit aviser Helen Keller Intl s'il a l'intention de remplacer un membre clé de son équipe (avec une explication pour le faire) avant la date d'attribution et fournir à Helen Keller Intl les informations requises pour l'approbation d'une proposition de remplacement. Tout remplacement sera soumis à l'approbation de Helen Keller Intl. Ceci est également valable pour tout remplacement ayant lieu pendant la durée du contrat.

Helen Keller Intl peut choisir de contacter le soumissionnaire avant de prendre une décision finale. Veuillez confirmer si cela est possible, en veillant à ce que les coordonnées complètes soient également incluses dans le CV (e-mail, numéro de téléphone).

Partie 2 : OFFRE FINANCIÈRE

Ce contrat sera émis sous la forme d'un contrat d'achat global avec un ou plusieurs bons de travail fermes à prix fixe, le paiement étant effectué en fonction des livrables et des services/produits. Helen Keller Intl n'émettra que des paiements via des méthodes de paiement électroniques et tous les comptes bancaires doivent être au nom de l'entreprise ou de l'organisation uniquement.

Dans le cadre de l'offre financière, les soumissionnaires doivent inclure un budget détaillé, **soumis dans Microsoft Excel**, exprimé en dollars américains et en devise locale, accompagné d'une description du budget, soumis dans Microsoft Word, décrivant la base des éléments de coût énumérés. Les renseignements à l'appui doivent être fournis de manière suffisamment détaillée pour permettre une analyse complète et une détermination du caractère raisonnable de chaque élément de coût. Les soumissionnaires sont tenus d'inclure et d'étiqueter clairement **tous les** coûts pour les sondages 1 et 2 jugés nécessaires à la réalisation des travaux demandés ci-dessous.

Le modèle d'offre financière se trouve à l'annexe C et doit comprendre les éléments suivants :

- 1. Coût de la main-d'œuvre :** Le soumissionnaire doit fournir des informations relatives à la structure de l'équipe, aux taux journaliers et au niveau d'effort (LoE) (mesuré en jours) pour les livrables énumérés. Veuillez indiquer les hypothèses formulées lors de la soumission des informations sur les coûts, y compris les options supplémentaires, et énoncer toutes les conditions.
- 2. Autres coûts directs :** Le soumissionnaire doit fournir une estimation détaillée des autres coûts directs principaux qui sont jugés nécessaires à l'achèvement des travaux. Les autres coûts directs couvriront les frais de transport, de visa et d'indemnités journalières. Tous les autres coûts directs doivent être convenus au préalable avec Helen Keller Intl.
- 3. Tarifs indirects et honoraires fixes :** S'il est d'usage habituel pour un soumissionnaire de budgétiser les tarifs indirects, par exemple les frais généraux, les frais généraux, les frais généraux et administratifs, les taux administratifs ou autres, les soumissionnaires doivent expliquer les taux et la base d'application des tarifs dans l'exposé du budget. Helen Keller Intl se réserve le droit de demander des informations supplémentaires pour justifier les tarifs indirects d'un soumissionnaire. Les frais fixes proposés doivent également être expliqués dans l'exposé du budget et représentés sous la forme d'un poste distinct dans le budget.

SECTION 4 : Critères d'évaluation et fondement de l'attribution

Helen Keller Intl suivra une méthodologie de sélection Best Value Trade-Off. Helen Keller Intl peut attribuer un prix à une entreprise admissible et responsable dont la proposition est la plus avantageuse

pour le programme, le prix et d'autres facteurs étant considérés comme une proposition, y compris, mais sans s'y limiter, la conformité aux exigences de l'appel d'offres sans écart important. Les soumissionnaires ne peuvent pas modifier les offres non conformes après la date limite de soumission afin de les rendre conformes. Toutefois, Helen Keller Intl peut demander à un Soumissionnaire de clarifier son offre tant qu'il n'existe pas d'écart important.

Les critères ci-dessous serviront de base à l'évaluation des propositions. La sélection sera basée principalement sur les mérites techniques des propositions, mais le prix et d'autres facteurs seront pris en considération, et l'attribution ne sera faite que si la proposition est jugée techniquement acceptable et d'un coût raisonnable.

Critères d'évaluation de l'appel d'offres	Totaux maximum de points
Antécédents ou expérience pertinente antérieure	
1. Expérience du prestataire (Consultant)	
<i>Tenez compte des critères suivants pour la notation (5 points chacun) :</i>	15
- Expérience d'au moins 5 enquêtes de monitoring indépendant utilisant la méthodologie de l'OMS, y compris la conception d'enquêtes, la collecte et le traitement de données, l'analyse statistique, les entretiens structurés, l'établissement de rapports.	5
- Expérience dans les enquêtes, y compris dans les domaines de la santé publique et de la nutrition. Expérience dans les enquêtes quantitatives et qualitatives incluant des enquêtes sur le système de santé.	5
- Expérience de travail avec des ONG internationales, des agences des Nations Unies ou des institutions locales pour mener des enquêtes.	5
Capacité opérationnelle	25
<i>La proposition démontre clairement que le fournisseur a la capacité opérationnelle de :</i>	
- Travailler dans le pays proposé et a démontré sa capacité et sa compréhension du contexte national et assurer la coordination avec tous les acteurs concernés à tous les niveaux du système de santé	5
- Déployer des équipes suffisantes de superviseurs pour la collecte de données dans toutes les régions du pays.	5
- Recruter, former et gérer de grandes équipes d'agents enquêteurs	
- Faire une proposition qui inclut une évaluation du risque, une stratégie de protection pour les équipes du terrain, et des protocoles pour répondre aux situations qui peuvent impacter la collecte de données.	5
- Effectuer la collecte et l'analyse des données avec les outils adéquats (tablettes, smartphones) et les logiciels	
- Expérience de l'utilisation de SURVEYCTO pour la collecte de données et de STATA pour l'analyse de données (au moins 2 expériences en leur utilisation pour la réalisation d'enquête)	5
- Mettre en place un tableau de bord connecté au processus de collecte des données pour le suivi et l'enregistrement des indicateurs de qualité de la collecte des données.	5
Qualifications du personnel	
<i>Tenez compte des critères de notation suivants (5 points chacun) : Les soumissionnaires doivent fournir un curriculum vitae de tous les membres du personnel qui participeront à l'étude.</i>	20
- L'équipe proposée comprend au moins :	
- Chef du projet (chef de mission) ayant au moins un niveau de maîtrise et au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation d'enquêtes auprès des ménages.	5
- Responsable de terrain (coordonnateur de terrain) et ou Sociologue ayant un diplôme en santé publique et ou en sociologie avec au moins 5 ans d'expérience	5
- Responsable des données (Statisticien) ayant au moins un diplôme B.A. dans un domaine pertinent comme économie, la statistique, la politique sociale, études du développement,	5

<i>santé, etc. avec au moins 5 ans d'expériences dans l'utilisation de SurveyCTO et STATA</i>	
<i>Toute au sein de l'équipe au moins un membre dispose d'une :</i> - <i>une expérience dans la conception des tableaux de bord dynamique et connecté au processus de collecte de données pour suivre et enregistrer les indicateurs de qualité de la collecte des données.</i>	5
Valeur technique	40
<i>La proposition démontre une compréhension claire de la méthodologie de monitoring indépendant et de l'enquête de couverture basée sur les méthodologies de l'OMS pour le monitoring indépendant et l'enquête de couvertures des SIAN-C de masse (version 2018).</i>	5
<i>La proposition démontre une compréhension claire de la raison d'être de la réalisation d'un monitoring indépendant pendant la SIAN-C de SVA, du suivi de la qualité des enquêtes de couverture et des objectifs de l'enquête.</i>	5
<i>La proposition décrit le plan de travail détaille toutes les activités et livrables requises avec un plan d'activités réaliste et une allocation de temps et ressources humains adéquats.</i>	5
<i>La proposition prévoit la formation des moniteurs et une enquête pilote est planifiée entre la formation des moniteurs et la collecte de données</i>	5
<i>La proposition prévoit l'élaboration des outils de monitoring et leur transcription sur SurveyCTO</i>	5
<i>La proposition décrit en détail la technique de suivi et de supervision du travail de terrain et correspond au calendrier de la collecte des données, à la taille de l'échantillon et au nombre d'équipes de terrain.</i>	5
<i>La proposition comprend l'apurement et l'analyse des bases de données de monitoring avec STATA.</i>	5
<i>La proposition répond aux exigences de l'appel de propositions, est bien structurée et rédigée.</i>	5
Total Points	100

À l'issue de l'évaluation des offres techniques, Helen Keller Intl évaluera les offres financières pour la présentation du budget, les détails de la description du budget et la rentabilité (raisonnable, réaliste, correspondant à l'offre technique et répondant aux exigences de l'appel d'offres). Aucun point n'est attribué aux Offres Financières, mais ces critères seront pris en compte en conjonction avec le score total de l'Offre Technique. Cet appel d'offres utilise le processus de compromis et Helen Keller Intl peut attribuer un contrat à l'offrant dont la proposition représente la meilleure valeur pour Helen Keller Intl et le programme. Helen Keller Intl peut attribuer à un offrant un prix plus élevé s'il est déterminé que l'évaluation technique supérieure de cet offrant justifie le coût / prix supplémentaire.

SECTION 6 : Validité de la proposition, date limite de soumission et instructions

Les propositions doivent avoir une période de validité de 90 jours à compter de la date de soumission de la proposition, comme indiqué dans la lettre d'accompagnement.

Les propositions doivent être soumises par voie électronique avant la date limite indiquée sur la page couverture de la présente DP par courriel à l'adresse suivante : VAS-Procurement@hki.org en indiquant dans l'objet du courriel le nom de l'entreprise et le numéro de la DP.

Une soumission de proposition complète comprendra les documents suivants, qui doivent tous faire référence au numéro de DP tel qu'indiqué sur la page couverture du présent document :

- Lettre de motivation
- Offre technique
- Offre financière
- Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts
- Copies des documents d'enregistrement de l'entreprise soumissionnaire
- Autres informations pertinentes à la soumission de la proposition

QUESTIONS : Aucune question verbale ne sera posée, que ce soit en personne ou par téléphone. Cependant, Helen Keller Intl répondra aux questions écrites au sujet de cet appel d'offres jusqu'à la date

indiquée sur la page couverture du présent document. Toute question relative à cet appel d'offres doit être adressée VAS-Procurement@hki.org

SECTION 7 : Négociations

Des propositions de meilleures offres sont demandées. On s'attend à ce qu'une attribution ne soit accordée que sur la base des offres initiales reçues. Cependant, Helen Keller Intl se réserve le droit de mener des discussions et/ou des négociations, et/ou de demander des éclaircissements avant l'attribution d'un contrat. De plus, Helen Keller Intl se réserve le droit d'organiser une fourchette concurrentielle et de limiter le nombre de soumissionnaires dans cette fourchette afin de permettre un environnement d'évaluation efficace parmi les propositions les mieux notées. Les soumissionnaires les mieux notés, tels que déterminés par le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à soumettre leurs meilleurs prix ou leurs meilleures réponses techniques au cours d'une fourchette concurrentielle. À la seule discrétion de Helen Keller Intl, les soumissionnaires peuvent être invités à présenter oralement. S'il s'agit d'une opportunité, Helen Keller Intl se réserve le droit d'attribuer des prix distincts par composante ou de ne pas accorder de prix du tout.

ARTICLE 8 : Conditions de l'appel d'offres

1. L'émission de cet appel d'offres ne constitue pas un engagement d'attribution de la part d'Helen Keller Intl, ni n'engage Helen Keller Intl à payer les coûts engagés pour la préparation et la soumission.
2. Les pièces jointes font partie intégrante de cet appel d'offres.
3. Helen Keller Intl peut communiquer avec les soumissionnaires pour confirmer la personne-ressource, l'adresse, le montant de la soumission et pour confirmer que la proposition a été soumise dans le cadre de cet appel d'offres.
4. Fausses déclarations : Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et complets, comme l'exigent la présente demande de soumissions et ses annexes.
5. Divulgaration des conflits d'intérêts : À l'annexe A, les soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec toute partie associée à la délivrance, à l'examen ou à la gestion de la présente demande de soumissions et à l'attribution prévue. L'omission de fournir une divulgation complète et ouverte peut entraîner Helen Keller Intl à réévaluer la sélection d'un soumissionnaire potentiel.
6. Droit de sélection/rejet : Helen Keller Intl se réserve le droit de sélectionner et de négocier avec les entreprises qu'elle détermine, à sa seule discrétion, comme étant qualifiées pour des propositions concurrentielles et de mettre fin aux négociations sans encourir aucune responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter, sans explication, tout ou partie des propositions reçues.
7. Droits réservés : Toutes les réponses à l'appel d'offres deviennent la propriété d'Helen Keller Intl et Helen Keller Intl se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :
 - a. De disqualifier toute offre fondée sur le non-respect, par le Soumissionnaire, des instructions de sollicitation.
 - b. Renoncer à tout écart par rapport aux exigences de la présente demande de soumissions qui, de l'avis d'Helen Keller Intl, ne sont pas considérés comme des défauts importants nécessitant un rejet ou une disqualification ou lorsqu'une telle renonciation favorisera une concurrence accrue ;
 - c. Prolonger le délai de soumission de toutes les réponses à l'appel d'offres après notification à tous les soumissionnaires ;
 - d. Mettre fin au processus d'appel d'offres ou le modifier à tout moment et l'émettre à nouveau à la personne qu'Helen Keller Intl juge appropriée ;
 - e. Attribuer un prix sur la base de l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
 - f. N'attribuer qu'une partie des activités de l'appel d'offres, ni décerner plusieurs prix en fonction des activités de sollicitation.

8. Les soumissionnaires et le personnel proposé doivent divulguer tous les facteurs susceptibles de limiter la capacité de l'organisation à fournir les services de manière indépendante, tels que la relation avec les employés homologues, les emplois antérieurs, etc.

ANNEXE A : Divulgence des conflits d'intérêts

Code de conduite et politique d'éthique d'Helen Keller Intl : Conformément au code de conduite et à la politique d'éthique d'Helen Keller Intl, Helen Keller Intl exige une divulgation complète et ouverte lorsqu'il s'agit d'approvisionnement. À ce titre, les employés d'Helen Keller Intl doivent éviter tout conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit d'intérêts. Les employés d'Helen Keller Intl doivent à tout moment fournir une divulgation complète de leurs actions ou de leurs relations avec des fournisseurs, des entrepreneurs ou des consultants potentiels. Les employés d'Helen Keller Intl ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou accepter un cadeau d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel.

Helen Keller Intl se réserve le droit de rejeter tout ou partie des devis lorsqu'il est jugé dans le meilleur intérêt de l'organisation et/ou des personnes qu'elle sert. Toutes les parties qui soumettent une proposition en réponse à la présente demande de propositions sont tenues de divulguer l'existence de tout conflit d'intérêts réel ou possible concernant chaque pays inclus dans leur proposition dans le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts ci-joint.

Le fait de ne pas divulguer l'intégralité de ces informations pourrait conduire Helen Keller Intl à rejeter une proposition. Si une partie n'a pas de conflit d'intérêts à déclarer pour l'un des pays couverts par sa proposition, elle peut soumettre un formulaire énumérant tous les pays couverts.

« **Conflit d'intérêts** » désigne une situation dans laquelle un Soumissionnaire, ou une Filiale (telle que définie ci-dessous), ou un sous-traitant (le cas échéant) d'un Soumissionnaire, a des intérêts (financiers, organisationnels, personnels, réputationnels ou autres) qui rendraient ou pourraient sembler rendre difficile pour un Soumissionnaire de remplir ses obligations envers Helen Keller Intl dans son rôle de fournisseur dans un objectif, d'une manière indépendante et professionnelle, ou une situation dans laquelle il est raisonnable de prévoir qu'un tel intérêt se présenterait. Un conflit d'intérêts peut survenir dans les circonstances suivantes, qui ne sont pas exhaustives :

- i. Un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la conception d'une proposition ou d'une demande de financement qui a été ou sera soumise à Helen Keller Intl ;
- ii. Un soumissionnaire a fourni ou participe à la prestation de conseils à une entité qui est un bénéficiaire principal ou un sous-bénéficiaire ;
- iii. Un soumissionnaire a été impliqué dans l'acquisition de biens et/ou de services par un bénéficiaire principal et/ou un sous-bénéficiaire, ou a fourni des conseils à cet égard ;
- iv. Un soumissionnaire a fourni ou participe à la prestation de services d'audit à un bénéficiaire principal et/ou à un sous-bénéficiaire ; ou
- v. Un soumissionnaire a présenté une déclaration d'intérêt, une soumission, une soumission ou un intérêt autrement manifesté à fournir des services de quelque nature que ce soit à un bénéficiaire principal ou à un sous-bénéficiaire qui demeure valide au moment et pour la durée du présent contrat.

« **Affilié** » désigne une entreprise commerciale, une personne physique ou une autre entité qui, directement ou indirectement : (i) contrôle ou peut contrôler un Soumissionnaire ; (ii) est contrôlé par, ou peut vraisemblablement être contrôlé par un Soumissionnaire ; ou (iii) avec un Soumissionnaire, est contrôlé par, ou peut vraisemblablement être contrôlé par, le même tiers.

Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du soumissionnaire

Veuillez cocher une case ci-dessous, le cas échéant :

☐	Le soumissionnaire déclare par la présente qu'il a lu et compris les règles relatives aux conflits d'intérêts énoncées dans la demande de propositions (DP) et garantit qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts de la part du soumissionnaire ou d'une société affiliée au soumissionnaire en ce qui concerne les services à fournir dans le cadre de la DP. Le soumissionnaire s'engage par les présentes à se conformer aux règles relatives aux conflits d'intérêts énoncées dans la demande de propositions (DP).
☐	Le soumissionnaire souhaite divulguer une ou plusieurs situations réelles ou potentielles de conflit d'intérêts et proposer des mesures d'atténuation. <i>Remarque</i> : si cette case est cochée, veuillez décrire en détail la situation dans une pièce jointe et présenter une proposition de plan ou d'arrangement d'atténuation à l'examen de Helen Keller Intl.

Enchérisseur:

Signature:	
Nom imprimé :	
Titre:	

Date:	
--------------	--

ANNEXE B : Format du CV à utiliser pour le personnel clé (un document par personne)

Nom:			
Titre:			
Nationalité:			
Adresse du siège social :			
Qualifications professionnelles :			
Compétences linguistiques :			
Langue:	Lecture:	Parlant:	Écriture:
Expérience de travail pertinente, y compris la durée et les responsabilités :			
Références:			
<i>Nom:</i>		<i>Nom:</i>	
<i>Position:</i>		<i>Position:</i>	
<i>Organisation:</i>		<i>Organisation:</i>	
<i>Courriel:</i>		<i>Courriel:</i>	
<i>Adresse:</i>		<i>Adresse:</i>	
<i>Téléphone:</i>		<i>Téléphone:</i>	
<i>Relation:</i>		<i>Relation:</i>	
Certification : Je déclare que les informations fournies dans ce CV sont exactes et j'autorise Helen Keller Intl à entreprendre toutes les enquêtes que Helen Keller Intl peut juger raisonnables et nécessaires au cours du processus d'évaluation, en ce qui concerne les informations contenues dans ce curriculum vitae concernant mon aptitude au poste pour lequel j'ai été nommé.			
Signé:		Date:	

ANNEXE C : Format de l'offre financière
BUDGET PROPOSE – MONITORAGE INDEPENDANT DES SIAN-C (ROUNDS 1 ET 2):

Indicateur budgétaire		Quantité	Tarif Journalier	Nombre de jours	Total (CFA)	Total (Dollar US \$)
I Honoraires des consultants						
1.1	Honoraires du Chef de Mission (forfait)					
1.2	Honoraires Spécialiste santé publique (forfait)					
1.3	Honoraires du Consultant analyste de données					
II Coûts directs						
II.1	Acquisition d'autres outils et d'équipements					
2.1.1	Développement des formulaires sur Survey CTO					
2.1.2	Location de tablettes & Power Bank					
2.1.3	Paramétrage des tablettes (forfait)					
2.1.4	Achat d'encre Toner					
2.1.5	Achat de papier rame pour impression					
2.1.6	Kit pour agents (stylos, bloc note, chemises)					
II.3	Formation du personnel en salle et enquête pilote					
2.3.1	transport agents du personnel de collecte (forfait)					
2.3.2	Eau minérale					
2.3.3	Pause-café					
2.3.4	Pause-déjeuner					
2.3.5	Location mini car enquête pilote					
2.3.6	Carburant enquête pilote forfait					
	Transport des participants de la Sous-Direction Nutrition					
2.3.7	Location de salle de formation					
II.4	Phase de collecte de données					
2.4.1	Honoraires des Moniteurs & Superviseurs					
2.4.4	Location de véhicule de type 4X4 pour enquêteurs et Superviseurs					
2.4.5	Carburant véhicule équipe enquêteurs et Superviseurs					

I I I	2.4.6	Carburant de déploiement équipe projet					
	2.4.7	Badges du personnel de terrain					
	2.4.8	Perdiems des superviseurs					
	2.4.9	Perdiems et indemnités Moniteurs					
	2.4.10	Forfait hébergement superviseurs					
	2.4.11	Forfait hébergement moniteurs					
	2.4.12	Frais de mission (Perdiems & Hébergement) équipe projet					
	II.5	Communication (forfait)					
	2.5.1	Frais de communication des consultants					
	2.5.2	Forfait Internet					
	2.5.3	Frais de communication des Superviseurs					
	2.5.4	Frais de communication des Moniteurs					
	II.6	Atelier de restitution, Validation & dissémination du rapport de monitoring					
	2.6.1	eau minérale					
	2.6.2	Pause-café					
	2.6.3	Pause déjeuner					
	2.6.4	Transport des participants de la Sous-Direction Nutrition					
	2.3.5	Location de salle de restitution (forfait)					
	TOTAL						
	TOTAL PROJET						

ANNEXE C : Format de l'offre financière

BUDGET PROPOSE SUIVI ET COUVERTURE INDEPENDANTS COLLECTE DES DONNEES DE LA PECS
CONTROLE DE LA QUALITE 1 :

Indicateur budgétaire			Quantité	Tarif Journalier	Nombre de jours	Total (CFA)	Total (Dollar US \$)
I	Honoraires des consultants						
	1.1.1	Honoraires du Chef de Mission (forfait)					
	1.1.2	Honoraires de Spécialiste santé publique					
	1.1.3	Honoraires du Consultant analyste de données / Géomaticien					
II	Coûts directs						
	II.1	Acquisition d'autres outils & d'équipement					
	2.1.1	Développement des formulaires sur Survey CTO					
	2.1.2	Location de tablettes & Power Bank					
	2.1.3	Paramétrage des tablettes (forfait)					
	2.1.4	Achat d'encre Toner					
	2.1.5	Achat de papier rame pour impression					
	2.1.6	Kit pour agents (stylos, bloc note, chemises)					
	II.2	Formation du personnel en salle et enquête pilote					
	2.2.1	Transport agents du personnel de collecte (forfait)					
	2.2.2	Eau minérale					
	2.2.3	Pause-café					
	2.2.4	Pause-déjeuner					
	2.2.5	Location mini car enquête pilote					
	2.2.6	Carburant enquête pilote forfait					
	2.2.7	Location de salle de formation de 50 places (forfait)					
	2.2.8	Transport des participants de la Sous-Direction Nutrition					
	II.3	Phase de collecte de données					

2.3.2	Location de véhicule type 4X4 Enqueteurs et Superviseurs					
2.3.3	Location de véhicule type 4X4 équipe projet					
2.3.4	Carburant véhicule Enquêteurs et Superviseurs					
2.3.5	Carburant véhicule équipe projet					
2.3.6	Badges du personnel de terrain					
2.3.6	Honoraires Superviseurs					
2.3.6	Honoraires Moniteurs					
2.3.7	Perdiems Superviseurs					
2.3.8	Perdiems Moniteurs					
2.3.9	Honoraires Spécialistes d'écoute Audio (forfait)					
	Transport des Spécialistes d'écoute Audio (forfait)					
2.3.10	Forfait hébergement superviseurs					
2.3.11	Forfait hébergement moniteurs					
2.3.11	Perdiems consultant					
II.4	Communication et internet (forfait)					
2.4.1	Frais de communication des consultants					
2.4.2	Forfait Internet					
2.4.3	Frais de communication des Superviseurs					
2.4.4	Frais de communication des Moniteurs					
2.4.5	Frais de communication des Spécialistes d'écoute Audio					
TOTAL						
TOTAL PROJET						